

2.3.4 / 2.3.5

Droits humains et syndicaux et égalité / Droits syndicaux

Résolution sur le renforcement du syndicalisme international dans le contexte de la mondialisation

Proposée par: FE.CC.OO/Espagne, AFT/États-Unis et GEW/Allemagne
Langue originale: Espagnol/anglais

1. **Considérant** le contexte de la crise économique et sociale profonde, qui a conduit 32 millions de travailleurs et travailleuses au chômage, et la propagation de la pauvreté et de la faim;
2. **Considérant** l'inefficacité de nombreux gouvernements lorsqu'il s'agit d'adopter des mesures de défense des travailleurs et travailleuses, et autres personnes accablées par la crise et confrontées aux caprices spéculatifs des marchés et des intérêts des entreprises;
3. **Considérant** les politiques agressives de privatisation des services publics, de même que la précarisation croissante des conditions de travail et les pratiques d'emploi minimums des gros employeurs du secteur privé;
4. **Considérant** les multiples attaques lancées à l'encontre des organisations syndicales, elles-mêmes garantes des droits fondamentaux et démocratiques des travailleurs et travailleuses dans le monde entier, et constituant des entités décisives dans les processus de négociation;
5. **Notant** qu'il s'agit d'une opportunité pour les syndicats pour intensifier, plutôt que de se retirer de leur orientation internationaliste;
6. **Considérant et soutenant** la Déclaration syndicale du Sommet 2010, tenu lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies, visant à accélérer les progrès en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD);
7. **Considérant** l'interrelation croissante et la mondialisation des politiques qui affectent l'emploi et l'offre de services publics essentiels;
8. **Déplorant** que de nombreuses multinationales font preuve d'un mépris des travailleurs, de tactiques anti-syndicales, de menaces et d'intimidation des travailleurs qui protestent, ceux-ci étant licenciés ou faisant l'objet de représailles lorsqu'ils cherchent à adhérer à un syndicat;
9. **Considérant** que la Confédération syndicale internationale et le Conseil des syndicats mondiaux, dont l'IE est membre, ont convenu de mobiliser leurs ressources collectives afin de soutenir un modèle de campagne mondiale ciblée, qui concentrera le soutien, les ressources et l'engagement associés du mouvement syndical mondial sur des campagnes concertées de syndicalisation;
10. **Considérant** que la campagne visant à faire progresser les droits des travailleurs à la Deutsche Telekom a été sélectionnée comme projet pilote pour cette stratégie mondiale de syndicalisation, en raison d'antécédents prouvés de stratégies anti-syndicales dans les pays non européens où elle est présente;
11. **Considérant** que ce défi requiert une coordination et des communications sans précédent afin d'associer les difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontés les travailleurs afin de créer leurs syndicats, de faire entendre leur voix collective sur le lieu de travail, de mettre en avant leurs revendications collectives en faveur du respect des droits fondamentaux et de promouvoir le travail décent dans tous les domaines possibles;

12. **Reconnaisant** le besoin vital de renforcer les organisations syndicales et de relancer la densité syndicale dans le monde entier, afin d'améliorer la capacité des travailleurs à promouvoir la justice sociale et à faire face aux problèmes mondiaux;

LE CONGRES MONDIAL

13. **Appelle** les gouvernements à s'acquitter de leur fonction de garants des droits de tous les citoyens, en particulier des droits fondamentaux à l'éducation et à la santé publiques, ainsi que les droits fondamentaux à former des syndicats et à négocier collectivement;
14. **Dénonce** la complicité des gouvernements devant les mesures proposées par ceux qui, ayant provoqué la crise mondiale, prétendent maintenant en tirer profit;
15. **Exige** le respect de l'engagement envers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015, tout en abordant les questions relatives à la crise de la dette et à la coopération internationale sur les questions fiscales;
16. **Exhorte** à renforcer l'internationalisation du mouvement syndical, afin de favoriser des initiatives mondiales communes, telles que la Campagne mondiale pour l'éducation;
17. **Se joint** au mouvement syndical mondial pour approuver cette première campagne mondiale de syndicalisation de la CSI visant à aider les travailleurs de la Deutsche Telekom à acquérir leurs droits syndicaux fondamentaux, à faire entendre leur voix sur le lieu de travail et à négocier une vie meilleure pour eux-mêmes et leur famille, s'agissant d'un projet pilote important pour insuffler une nouvelle vigueur aux droits des travailleurs sur le plan mondial;
18. **Demande** à l'IE et à ses affiliés de manifester la solidarité du secteur public envers des campagnes du secteur privé, afin de promouvoir l'unité syndicale en cette période marquée par des menaces sans précédent, et encourage l'utilisation de stratégies liées aux marchés publics et au capital des travailleurs, ainsi que d'un dialogue direct et de campagnes s'adressant aux consommateurs, chaque fois que possible;
19. **Exhorte** la CSI à rechercher des cibles potentielles dans le secteur public en vue de futures campagnes concertées, y compris l'identification des multinationales impliquées dans la privatisation des services publics;
20. **Exhorte** l'Internationale de l'Éducation à intensifier son travail concernant l'analyse de la situation mondiale, la mise à disposition des organisations membres de mises à jour et d'outils en vue de soutenir ces diverses campagnes, ainsi que concernant la coordination avec d'autres organisations syndicales internationales;
21. **Exhorte** les organisations membres à s'engager davantage dans la mobilisation de leurs membres autour de ces diverses campagnes mondiales et dans la promotion d'une perspective internationale au sein de leurs structures syndicales nationales.